

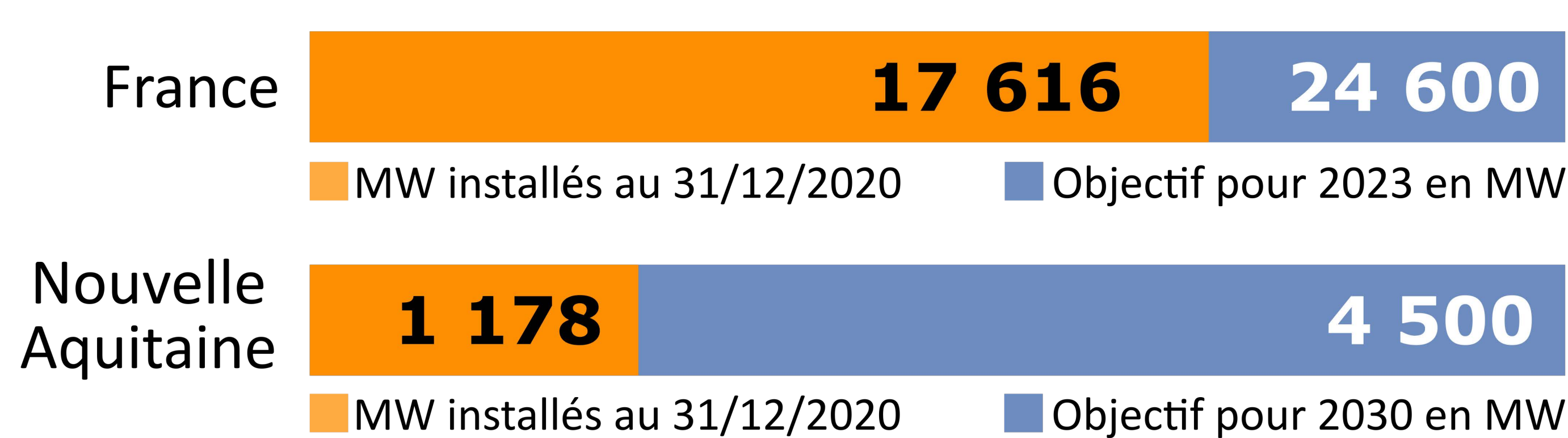


Projet éolien de Champniers La Chapelle Bâton

Informations

Etat de l'éolien

MW installés et objectifs en France et en Nouvelle Aquitaine



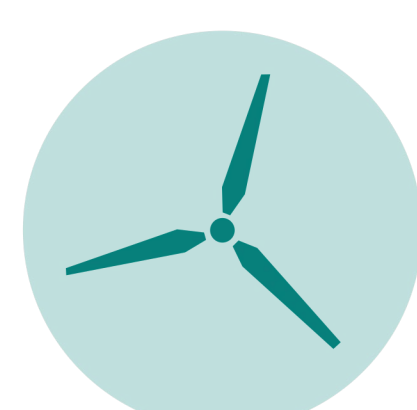
Le projet de Champniers La Chapelle Bâton est situé au Sud de Champniers et à l'Ouest de La Chapelle Bâton, en extension des 4 éoliennes du projet autorisé de Cerisou au Nord de Savigné. Le choix de cette zone a été guidé par plusieurs critères :



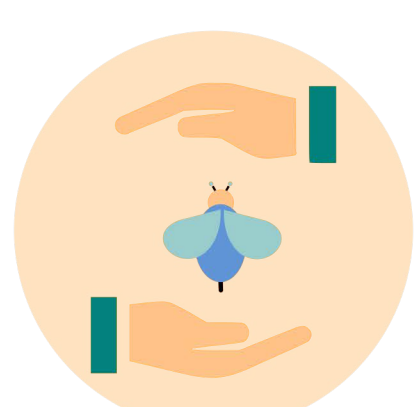
Une emprise suffisante pour implanter des éoliennes à **+ de 600 m** des premières habitations (minimum réglementaire **de 500 m**)



Un **bon gisement en vent** : la vitesse moyenne du vent est comprise entre 6 et 7 m/s à 100 m. Zone favorable au développement de l'éolien

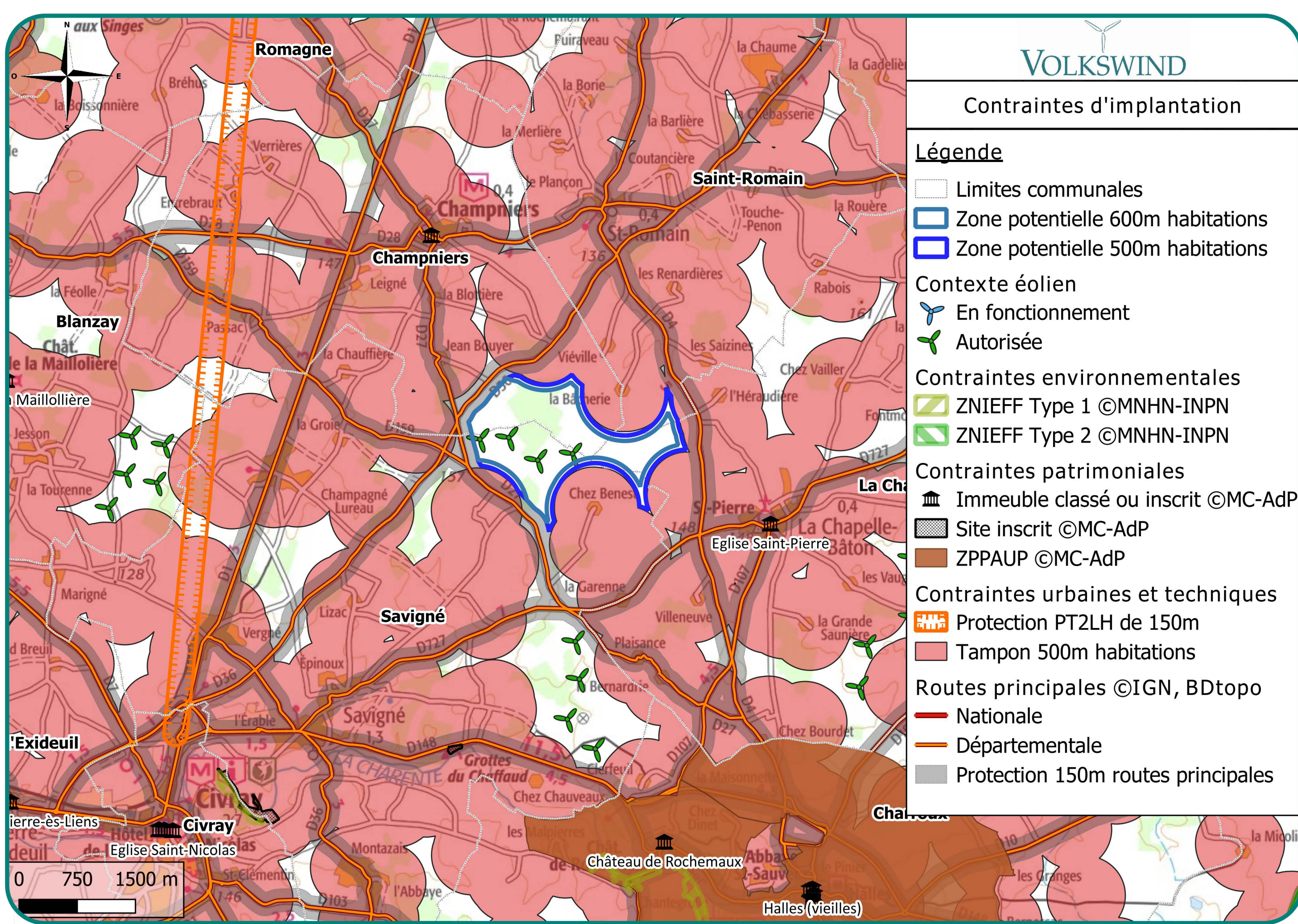


La possibilité d'implanter entre **3 et 5 éoliennes** sur la zone en extension d'un parc autorisé



Une zone à distance des **zones naturelles protégées** (sites NATURA 2000) ou **zones naturelles sensibles** (ZNIEFF 1 et 2)

Carte des contraintes



Etudes naturalistes

L'étude environnementale, d'une durée minimale de 1 an, permet de couvrir l'ensemble d'un cycle biologique. Cette étude vise à analyser et quantifier les espèces faunistiques (oiseaux, chauves souris, faune terrestre, ...), et floristiques.

Une fois cet état des lieux réalisé, que l'on appelle "état initial", des variantes d'implantations sont analysées conjointement entre le bureau d'études naturaliste et le porteur de projet afin de définir la variante optimale d'implantation.

Les interactions potentielles de cette implantation sont étudiées sur l'ensemble des espèces, et des mesures adaptées sont mises en place dans l'objectif de garantir la bonne intégration du projet.

Etudes acoustiques

Des acousticiens sont venus sur site pour faire des mesures des niveaux sonores actuels sans éolienne. Une fois une implantation optimale retenue au sein de la zone, ils modéliseront la diffusion acoustique depuis chaque éolienne en s'assurant que le niveau sonore perçu par les habitations respecte intégralement la réglementation française (la plus stricte en Europe). Après construction du parc, une nouvelle campagne de mesures acoustiques sera réalisée afin de vérifier que les éoliennes respectent effectivement la réglementation. La Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement du Littoral (DREAL) supervise et contrôle la validité de ces études.

Retombées d'un parc éolien de 3 éoliennes d'une puissance totale de 14,4 MW (4,8 MW unitaire)

Recettes fiscales estimées
216 000€/an pour le territoire



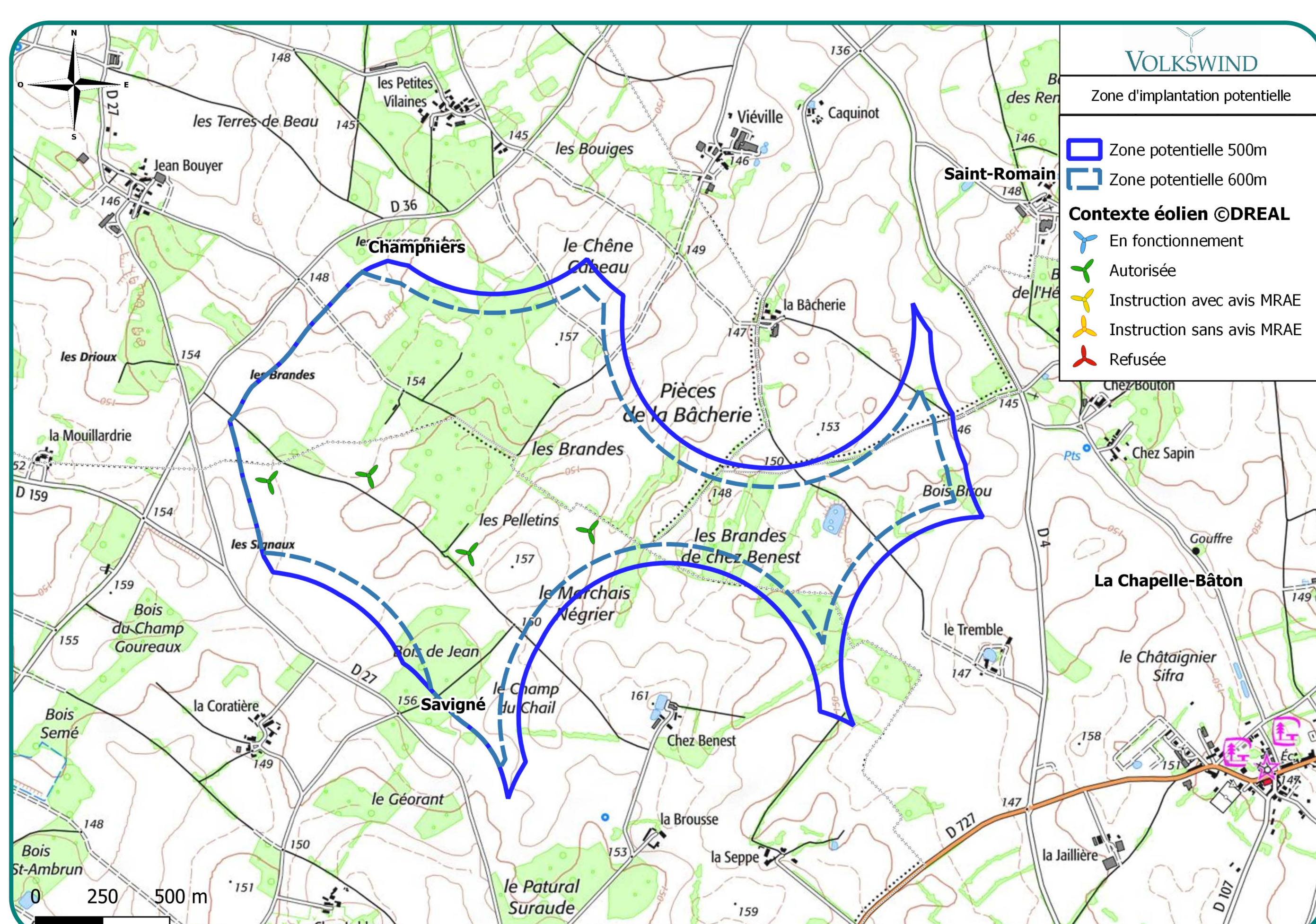
Emplois

Création de l'équivalent de 40 emplois en Vienne l'année de la construction, puis 2 chaque année d'exploitation

Production d'électricité estimée

Environ 30 000 000 kWh/an soit la consommation électrique d'environ 16 900 habitants, soit plus de 6 fois la population de Civray.

Zone d'implantation possible



Histoire

- 2015-2017 **Analyse des contraintes, information aux mairies du potentiel de la zone**
- 2017-2019 Etudes de pré-faisabilité, contact avec les propriétaires et fermiers de la zone
- 2020 **Délibération favorable** du conseil municipal de La Chapelle Bâton et **Convention Chemin**
- 2020 Lancement des **études naturalistes**, et pose d'un mât de mesure chiroptérologique de 75m
- 2021 Lancement des **études paysagères et acoustiques** (campagne acoustique en avril 2021)
- septembre 2021 Finalisation de l'état initial et enjeux de la zone et comparaison de variantes d'implantation
- Fin 2021 **Dépôt de la demande** d'Autorisation Environnementale en Préfecture

Etudes paysagères

Un diagnostic des sensibilités paysagères et patrimoniales est réalisé dans un rayon de 20 à 25 km autour de la zone d'étude. Cette étape permet d'identifier les secteurs les plus sensibles comme les habitations les plus proches, les monuments historiques ou sites touristiques qui présentent des vues possibles sur la zone. L'ensemble des parcs éoliens construits, autorisés et en instruction sont également intégrés dans l'étude afin d'évaluer les effets cumulés avec le projet.

Plusieurs variantes d'implantation sont ensuite comparées à l'aide de photomontages permettant ainsi de garantir l'insertion visuelle de la variante retenue.

Des mesures de réduction comme la plantation de haies peuvent être proposées aux riverains afin de réduire les vues sur le parc éolien.